

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SANSO Megatrends (Part I: FR0011759356)

Fonds Commun de Placement géré par SANSO Investment Solutions

1. Objectifs et politique d'investissement

SANSO Megatrends est un OPCVM Actions Internationales

La gestion a pour objectif de surperformer, sur un horizon minimum de cinq ans, l'indice composite composé à 100% du MSCI World Index Euro, dividendes réinvestis. L'objectif sera réalisé en investissant sur des fonds spécialisés sur des thématiques identifiées par SANSO Investment Solutions comme présentant des perspectives de croissance élevées à long-terme et sur des actions de sociétés exposées à ces mêmes thématiques. Ces thématiques découlent de tendances affectant durablement la société et l'économie, tendances désignées sous le vocable « Megatrends ». L'indicateur sert de référence a posteriori.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse fondamentale et quantitative.

Le processus de gestion combine deux moteurs de performance, qui sont la sélection et allocation de thématiques d'investissement et la sélection d'OPCVM.

Le fonds met en œuvre une approche extra-financière significativement engageante telle que définie par la position-recommandation AMF 2020-03. De ce fait 90% au moins de l'actif net sera investi dans des fonds ou des certificats d'investissement mettant eux-mêmes en œuvre une approche extra-financière significativement engageante.

La sélection d'actions – dans la limite de 10% de l'actif net – est effectuée sur la base de critères financiers de valorisation, de croissance, de profitabilité, de risque, de révision bénéficiaire et de momentum qui permettent à l'équipe de gestion de jugée de l'attractivité relative des titres. Les titres les plus attractifs sont ensuite favorisés pour l'entrée en portefeuille et simultanément, une discipline de vente est mise en place pour les titres présentant des caractéristiques parmi les plus mauvaises. Dans ce cadre, la gestion reste discrétionnaire et ne peut être considérée comme systématique. La sélection d'actions est complétée par le recours aux critères extra financiers – notations ESG – à travers une approche Best in class.

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

Le fonds est un OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE. Il pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la directive 2009/65/CE. Ces OPCVM pourront, le cas échéant, être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Le fonds est principalement investi en OPCVM ou ETF français et/ou européens relevant de la directive 2009/65/CE de type "Actions internationales". Le fonds pourra toutefois recourir aux OPCVM ou ETF français et/ou européens relevant de la directive 2009/65/CE "Actions des pays de l'Union Européenne", "Actions de pays de la zone euro" et "Actions Françaises". Les OPCVM sélectionnés pourront être investis en petites, moyennes et grandes capitalisations. Le fonds pourra investir dans des actions de sociétés cotées dans un pays de l'OCDE. Le fonds pourra investir dans des obligations et autres titres de créances de notation 'investment grade' dans la limite de 20% de l'actif net. Le fonds pourra investir dans des titres intégrant des dérivés dont la rémunération est fonction de la performance d'un indice, une stratégie, un fonds, des titres ou un panier de titres. L'indexation de la rémunération doit être une fonction proportionnelle, linéaire et non conditionnelle de la performance du sous-jacent.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de souscriptions et rachats sont reçues tous les jours jusqu'à 11 heures 30 et exécutées quotidiennement (calendrier officiel d'Euronext Paris SA). Les demandes de souscriptions et de rachats sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après la réception de l'ordre, à cours inconnu. Elles sont réglées à J+3 ouvré, J étant le jour de centralisation.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

2. Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition aux marchés actions, explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement. En effet, la volatilité cible des actifs entrant dans le périmètre d'investissement de SANSO Megatrends ainsi que sa stratégie d'investissement laissent à penser que l'OPCVM pourrait en moyenne être exposé, via des OPCVM et des actions, de manière importante à des marchés volatils, notamment les marchés actions des pays développés et émergents.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur : Néant

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

3. Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	3% maximum
Le pourcentage indiqué, qui se fonde sur une estimation, est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Il peut varier d'un exercice à l'autre. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur l'exercice précédent	
Frais courants	1.89% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance par rapport à l'indice composite Commission prélevée en 2021 : 0.00%

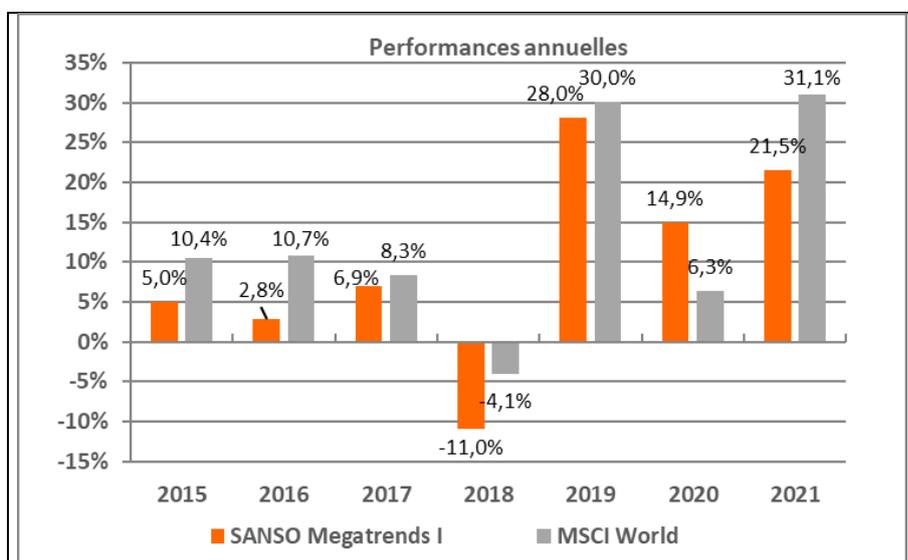
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.sanso-is.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

4. Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses

Date de création de l'OPCVM : 16/04/2014 (agrément AMF le 28/02/2014)

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

5. Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur (SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France) ou via son site Internet (www.sanso-is.com).

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.sanso-is.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15.02/2022**